



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

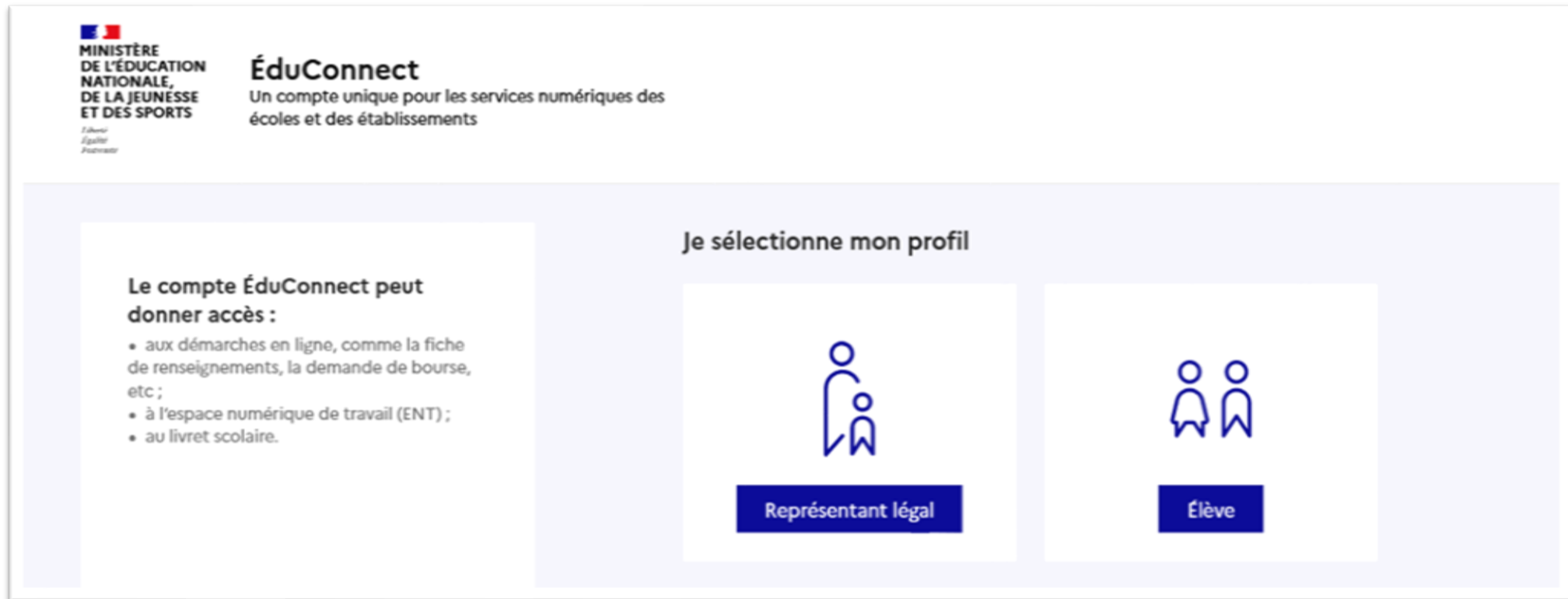
LE SERVICE EN LIGNE ORIENTATION

**Les 4 étapes à suivre en ligne pour demander
une voie d'orientation après la 3^e**

1. Connexion au service en ligne Orientation dans le portail Scolarité Services

compatible avec tous types de supports, tablettes, smartphones, ordinateurs

Connexion au portail Scolarité services avec mon compte Educonnect



le compte d'un représentant légal permet de saisir les intentions d'orientation et d'accuser réception de l'avis donné par le conseil de classe ;

le compte d'un élève permet uniquement de consulter les saisies effectuées par le représentant légal.



Le compte ÉduConnect peut donner accès :

- aux démarches en ligne, comme la fiche de renseignements, la demande de bourse, etc ;
- à l'espace numérique de travail (ENT) ;
- au livret scolaire.



Représentant légal

Je me connecte avec mon compte ÉduConnect

Identifiant

[Identifiant oublié ? →](#)

Identifiant au format p.nomXX

Mot de passe

[Mot de passe oublié ? →](#)



Se connecter

[Je n'ai pas de compte →](#)

ou

Je me connecte avec FranceConnect



[Qu'est-ce que FranceConnect ? ↗](#)

FranceConnect vous permet d'accéder à de nombreux services de l'État en utilisant un compte dont vous disposez déjà. Utilisez-le pour ÉduConnect !

Accès avec l'identifiant et le mot de passe de mon compte parent transmis par le chef d'établissement



[Accueil](#)

[Mes services](#)

[Contact](#)

[Espace famille](#)

Sur la page d'accueil de Scolarité services je clique sur Orientation à partir de la date indiquée par le chef d'établissement

Mes services

 [Actualités](#)

 [Bourse de lycée](#)

 [Orientation](#)

 [Fiche de renseignements](#)

Message de l'établissement

Bienvenue dans Scolarité services

Une question, besoin d'aide ?

Assistance 

2. Saisie des intentions d'orientation

Mes services

🕒 Actualités

🎓 Bourse de lycée

🕒 Orientation

📄 Fiche de
renseignements

Phase provisoire
Intentions
Courant 2^e trimestre

Phase provisoire
Avis provisoires
Après le conseil de
classe du 2^e trimestre

Phase définitive
Choix définitifs
Courant 3^e trimestre

Phase définitive
Propositions
Après le conseil de
classe du 3^e trimestre

Vous choisissez une ou plusieurs voies d'orientation parmi les possibilités suivantes :

- 2^{de} générale et technologique ;
- 2^{de} professionnelle ;
- 1^{re} année de CAP.

Le conseil de classe du deuxième trimestre indiquera pour chaque voie d'orientation demandée son avis (favorable, réservé ou défavorable).

Vous pourrez consulter l'avis du conseil de classe et en accuser réception.

Les intentions d'orientation et les avis provisoires du conseil de classe sont indicatifs et sont le début d'un dialogue qui prépare le choix définitif.

Pour préparer son projet d'orientation votre enfant peut s'informer :

- au CDI et au CIO ;
- sur le site de l'Onisep [🔗](#) ;
- sur le site « l'orientation en 3^e et l'affectation en lycée » [🔗](#).

Un calendrier et une présentation de chaque phase permet de se repérer dans les différentes étapes avant de saisir les intentions d'orientation

Je saisis les intentions d'orientation

🕒 Actualités

🎒 Bourse de lycée

🕒 Orientation

📄 Fiche de
renseignements

Intentions d'orientation

Deuxième trimestre :
DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Intention(s) d'orientation.



Vous devez valider vos intentions afin qu'elles soient prises en compte.

Vous devez obligatoirement saisir une voie d'orientation.

Vous pouvez en saisir jusqu'à 3.

Leur ordre d'affichage correspond à votre ordre de préférence.

💬 Nous souhaitons pour la rentrée prochaine :

+ Ajouter une intention

Annuler

Valider les intentions

Cette procédure de dialogue ne s'applique pas au redoublement exceptionnel décidé par le chef d'établissement, ni aux parcours particuliers hors système éducatif (services médicalisés, sociaux...) pour lesquels une procédure spécifique existe par ailleurs. Si vous êtes dans une de ces situations, veuillez contacter le chef d'établissement.

Le bouton « + Ajouter une intention » ouvre une pop-up qui permet la sélection d'une voie d'orientation, les intentions doivent être validées pour être enregistrées

La sélection d'une voie se fait dans l'ordre de préférence, il est possible de les modifier jusqu'à la fermeture du service en ligne Orientation à la date indiquée par le chef d'établissement

→ Rang 1

Les champs suivis d'une étoile sont obligatoires.

Veuillez sélectionner une voie d'orientation : (*)

- ☐ 2^{de} générale et technologique ou 2^{de} STHR
STHR : Sciences et Technologies de l'Hôtellerie et de la Restauration
- ☐ 2^{de} professionnelle
- ☐ 1^{re} année de CAP

Annuler

Valider

3. Validation des intentions

Actualités

Bourse de lycée

Orientation

Fiche de
renseignements

Intentions d'orientation

Deuxième trimestre :

DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Intention(s) d'orientation.



Vous devez valider vos intentions afin qu'elles soient prises en compte.

Vous devez obligatoirement saisir une voie d'orientation.

Vous pouvez en saisir jusqu'à 3.

Leur ordre d'affichage correspond à votre ordre de préférence.

**Le récapitulatif des intentions
d'orientation saisies est affiché
et doit être validé pour être
enregistré**

Actualités

Bourse de lycée

Orientation

Fiche de renseignements

Intentions d'orientation

Deuxième trimestre :
DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Intention(s) d'orientation.

Vos intentions ont bien été validées

Un courriel de confirmation va être envoyé aux représentants légaux si une adresse électronique valide est indiquée dans leur fiche de renseignements. Si ce n'est pas le cas, chaque représentant peut la compléter à partir du portail Scolarité Services.

Vous pouvez modifier vos demandes d'orientation jusqu'à la fermeture du téléservice.

Un courriel avec le récapitulatif des intentions d'orientation saisies est transmis à chaque représentant légal

4. Consultation et accusé de réception de l'avis provisoire du conseil de classe

Mes services



🕒 Actualités

🎓 Bourse de lycée

📍 Orientation

📄 Fiche de renseignements

Phase provisoire
Intentions
Courant 2^e trimestre

Phase provisoire
Avis provisoires
Après le conseil de
classe du 2^e trimestre

Phase définitive
Choix définitifs
Courant 3^e trimestre

Phase définitive
Propositions
Après le conseil de
classe du 3^e trimestre

Après avoir pris connaissance de l'avis du conseil de classe, vous accusez réception des avis provisoires. Pour préparer votre choix définitif, vous pouvez prendre rendez-vous avec le professeur principal et le psychologue de l'éducation nationale.

La participation aux journées portes ouvertes des lycées et aux salons d'orientation permet de poursuivre la réflexion. A partir du mois d'avril, vous pouvez consulter dans le Téléservice Affectation les offres de formation après la 3^e pour vous informer.

Je consulte et j'accuse réception des avis provisoires du conseil de classe

L'accusé de réception des avis du conseil de classe pourra être effectué indifféremment par l'un ou l'autre des représentants légaux